



AR\_07\_2023

**Portant affectation du bâtiment communal dénommé "Salle Communale" à la célébration de mariages en complément de la maison commune**

Le Maire de la Commune de Lanuéjols ;

VU le code civil, notamment son article 75 ;

VU l'article L 2121-30-1 du CGCT permettant la célébration de mariages hors la maison commune ;

VU l'article R 2122-11 du CGCT relatif à l'information du Procureur de la République et le projet de décision d'affectation transmis ;

VU la sollicitation du procureur de la République en date 14 novembre 2022 ;

VU l'avis favorable du procureur de la République sur le projet d'affectation de ce bâtiment en date du 19 décembre 2022 ;

Considérant qu'il convient d'affecter un bâtiment complémentaire à la mairie à la célébration des mariages pour des raisons d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant que l'actuelle salle des mariages est devenue trop exigüe par sa capacité d'accueil, notamment depuis la pandémie de COVID-19 ;

Considérant que le bâtiment communal dénommé « Salle Communale » situé au-dessus de la mairie, répond aux normes d'accessibilité et bénéficie d'une salle lumineuse avec une superficie suffisante pour permettre la célébration des mariages en toute sécurité.

**ARRETE**

Article 1 : À compter du 25 mai 2023, le bâtiment communal dénommé « Salle Communale » situé au-dessus de la mairie, est affecté à la célébration des mariages.

Article 2 : Ce bâtiment garantit une célébration solennelle, publique et Républicaine ainsi que des conditions satisfaisantes de déplacement et d'intégrité des registres d'État Civil.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Lanuéjols est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité, publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le procureur de la République
- Monsieur le préfet

Fait à Lanuéjols, le 25 mai 2023

Le Maire, C. BRUGERON

